



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E140090

VALABLE JUSQU'AU 01/07/2024

ÉDITÉ LE 30/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/06/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE HAVRE 2014B00370

Siret : 802 997 973 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5003076/M 01

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 76880232

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 76880232

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : F ENERGIES

55 RUE DE LA REPUBLIQUE
76170 LILLEBONNE

Téléphone : 06 29 25 76 11

Portable :

Site Internet :

E-mail : f76energie@gmail.com

Responsabilité légale :
LEBLED FRANCK GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	21/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/06/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	29/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	29/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.